



PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHOU

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 23 NOVEMBRE 2018
(14h30-17H00)

| | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|---------------|----------------|-----------|
| Date rédaction | 12/2018 | Lieu | Port St VAAST | Version | V1 |
| Rédacteur | CD 50 SMEPA | Date réunion | 23/11/2018 | | |
| Prénom et nom | Organisme | | | Pr | Ex |
| Membres du conseil portuaire | | | | | |
| M. Jean Morin | Président | | | X | |
| Représentants du concessionnaire | | | | | |
| M. Jean Lepetit | Titulaire | | | X | |
| M. Jacques Coquelin | Titulaire | | | | X |
| Mme Frédérique Boury | Suppléante | | | | X |
| M. Serge Laidet | Suppléant | | | | |
| Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue | | | | | |
| M. Gilles Auger | Titulaire | | | X | |
| Mme Fabienne Barbey | Suppléante | | | | |
| Représentants personnel du concessionnaire | | | | | |
| M. Olivier Lemaigen | Titulaire | | | X | |
| M. Florent Duloir | Suppléant | | | X | |
| Représentants personnel gestion des ports | | | | | |
| M. Thierry Leteissier | Titulaire | | | X | |
| Représentant de l'activité pêche | | | | | |
| M. Mickaël Hubert | Titulaire | | | X | |
| M. Romain Lanéele | Titulaire | | | X | |
| M. Francis Lanéele | Titulaire | | | X | |
| M. Didier Doucet | Suppléant | | | | |
| M. Sébastien Ruel | Suppléant | | | | |
| 1 Poste vacant pour la pêche | | | | | |
| Représentants de l'activité plaisance | | | | | |
| M. Georges Courtay | Titulaire | | | X | |
| M. Lucien Poirot | Titulaire | | | X | |
| M. Philippe Lemoult | Titulaire | | | X | |
| M. Jean Riby | Titulaire | | | X | |
| M. Guillaume Villeneuve | Titulaire | | | | X |
| M. François Taille | Suppléant | | | X | |
| M. Arnaud Renard Dewynter | Suppléant | | | | |
| M. Claude Santerre | Suppléant | | | X | |
| M. Rémy Noël | Suppléant | | | X | |
| Représentants de l'activité commerce | | | | | |
| M. Pascal Amiard | Titulaire | | | | X |
| M. Yves Picot | Suppléant | | | | X |
| Autres participants | | | | | |
| Mme Christine Lebacheley | Conseillère départementale | | | | X |
| M. Jacob | Île de Tatihou | | | X | |

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 23 novembre 2018 au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Lemaigen** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 25 AVRIL 2018

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot informe qu'il avait demandé que ses remarques soient ajoutées au compte-rendu, et souligne la difficulté de lecture des annotations.

Mr Morin indique que le nécessaire sera fait

Le compte-rendu est alors adopté à l'unanimité soit 13 voix sur 13 votants.

M. Morin présente **M. Jacob** nouveau responsable de l'île de Tatihou.

II - POINT PARTIEL ACTIVITE DU PORT 2018

M. Leteissier invite le concessionnaire à commenter la saison estivale sachant qu'un bilan comparatif complet sera présenté au prochain conseil portuaire.

M. Lemaigen précise que les chiffres de fréquentation ont été actualisés au 31 octobre 2018. Sur 10 mois, 2042 bateaux visiteurs et 5092 nuitées à comparer à 2017 avec 2023 visiteurs et 4990 nuitées

M. Lanéele informe que la météo favorable a été un facteur d'augmentation du nombre de passages.

M. Lanéele demande les tarifs de locations des vélos.

M. Duloir informe que les tarifs sont établis en fonction du type de vélos soit de 29 € à 39 €/jour.

M. Morin souligne le succès de ces offres.

M. Lemaigen informe que cette opération a représenté 67 jours de location et qu'elle sera reconduite en 2019. Cette location est accessible à tous.

III - POINT SUR LES TRAVAUX

M. Leteissier présente les travaux :

| | | |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Réalisés ou en cours de réalisation en 2018 | Aménagement 18 places de stationnements pour les usagers des cales (véhicules + remorques) | 29 622 € |
| | Peinture pieux (tranche 2) | 85 374 € |
| | Levés topographiques sur parcelles agricoles | 2 724 € |
| | Suivi environnemental société Labéo | 15 881 € |
| | Dragage du port société Merceron | 650 265 € |
| | Nettoyage pied de quai société Beaussire | 46 260 € |

M. Morin informe que les opérations de dragage doivent commencer vers le 20 janvier 2019, la conduite sera placée sur le quai afin d'éviter d'impacter sur le trafic des navires. La longueur de la canalisation est d'environ 3 km, un communiqué de presse afin d'informer les habitants va être publié.

M. Lemaigen explique qu'il s'agit d'un dragage hydraulique à l'aide d'une drague dite « aspiratrice ». Le refoulement des sédiments sera effectué via des conduites vers des bassins de décantation. L'évacuation des eaux de ressuyage est prévue au niveau du pont de Saire, et l'épandage des sédiments sera effectué sur des parcelles agricoles, avec un suivi environnemental. Il informe que le volume de sédiments à évacuer est de 33 000 m³, le volume de sédiments ressuyés à épandre : environ 25 000 m³, le volume d'eau de ressuyage : environ 132 000 m³. Les parcelles seront réutilisables au bout de deux ans.

M. Lemoult demande la raison pour laquelle la canalisation n'a pas été posée sur la voie de promenade devant la Marina.

M. Duloir précisant la difficulté de cette solution nécessitant un repiquage à la hauteur de chaque travée et solution non proposée par l'entreprise.

M. Lemaïgnen répond que la solution choisie offre plus de facilité, ce schéma ayant été proposé par l'entreprise.

M. F. Lanéele s'étonne du schéma proposé et demande pourquoi les conduites ne sont pas positionnées comme en 2002, regrette le manque de concertation préalable, sur la pose de la conduite et en conteste ce choix qui entrainera de grosses difficultés sur le travail des pêcheurs. Il demande comment devra-t-il procéder pour accéder à son navire.

M. Duloir précise que la largeur des flotteurs de la conduite est de 80 cm, et rappelle que lors des opérations de 2002, beaucoup de personnes avaient fait part de leur mécontentement sur la solution retenue.

Il indique que de telles opérations entraînent inmanquablement des gênes.

M. F. Lanéele demande pourquoi ne pas avoir prévu une conduite coulée, et fait part de ses doutes, sur les sorties des navires.

M. Lemaïgnen précise que l'entreprise en charge des travaux a répondu que la conduite pouvait remonter avec l'air.

Après un large débat, il est proposé une réunion avec les professionnels de la pêche et l'entreprise Merceron, afin de revoir cet aspect.

M. Lanéele demande si les navires de plaisance doivent être enlevés.

M. Duloir répond que cela concerne les navires à partir de 13,50 m, et précise qu'il n'y aura pas de déplacement si l'entreprise ne le demande pas.

M. Lemaïgnen répond que la date maximum prévue est le 15 mai 2019, il informe qu'un relevé bathymétrique va être réalisé avant le chantier et un relevé contradictoire en fin de chantier.

M. Riby fait part de ses doutes au vu de la date de fin de dragage par rapport au défi des ports de pêche avec une activité forte d'accueil les 4, 5 et 6 Mai 2019

M. Lemaïgnen présente les travaux de nettoyage effectués sur les pieds de quai par la société Beaussire, et précise que l'opération a duré une semaine et demie, 770 tonnes de déchets ont été retirés, (pierres, coquilles, déchets crustacés) et de macro-déchets (câbles, filets, pneus, râtaux de drague). Le coût de cette opération s'est élevé à 46 260 €.

M. Lanéele fait part que lors des travaux de nettoyage l'entreprise n'a pas nettoyé l'ensemble des bords à quai.

M. Courtay demande des précisions sur la différence entre les dépenses prévues et le coût présenté de 13 000 €.

M. Lemaïgnen indique que le surcoût est lié à la quantité de déchets retirés, et poursuit en présentant les travaux prévus en 2019 :

| | |
|---------------------------------------------|----------|
| Reprise bande de roulage élévateur | 18 000 € |
| Aménagement points de ventes directes pêche | 30 000 € |

M. Courtay demande des précisions sur la bande de roulage élévateur.

M. Duloir explique qu'il s'agit de renforcer le chemin de roulement de l'élévateur par une structure en béton.

M. Lemaïgnen informe qu'actuellement les ventes directes s'effectuent sur les quais, l'idée serait de mettre en place deux points de vente en lien avec le réaménagement des quais Vauban et Tourville prévu par le Conseil Départemental.

M. Poirot demande la relation avec les autorisations d'occupation temporaires mises en place avec les pêcheurs et ce projet.

M. Lemaïgnen indique que toute occupation du domaine public portuaire doit faire l'objet d'une A.O.T, et précise que la vente directe est autorisée mais réglementée.

M. Courtay souhaite une présentation de ce projet d'aménagement du port pour les ventes directes.

M. Lemaignan répond qu'une réunion doit d'abord être organisée avec les pêcheurs concernés pour définir les besoins.

IV - TARIFS PORTUAIRES 2019

M. Leteissier présente les tarifs portuaires 2019, envisagés par le conseil d'administration de la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche.

Tarif d'outillage :

Augmentation de 1,98 % de l'ensemble des tarifs. (évolution indice INSEE sur un an)

Tarif d'accès aux cales : complété par un tarif journalier de : **8 € TTC**

Droits de port pour le commerce et la pêche : Il est proposé pour 2019 une augmentation de l'ensemble des tarifs de : **1,98 %** (évolution indice INSEE sur un an), les minimums et seuils de perceptions sont inchangés.

M. F. Lanéele demande des précisions sur le tarif d'accès aux cales.

M. Lemaignan précise que cela concerne les navires sur remorques, pour des plaisanciers n'étant pas titulaire d'une AOT dans un port géré par la SPL. Le tarif à la journée correspond aux souhaits des utilisateurs et a été rajouté aux tarifs semaine, mois et année. Il explique que la mise en œuvre en 2018 a été volontairement appliquée de manière pédagogique, il y aura plus de vigilance en 2019 concernant l'accès à l'eau et le paiement des abonnements, et précise que leur renouvellement s'effectuera à la date anniversaire de la souscription.

M. Courtay demande ce qu'il en est du montant des places du port au regard de la clause d'indexation des tarifs prévue dans la nouvelle convention unique.

M. Lemaignan répond que cette nouvelle convention n'est pas entrée en vigueur, à l'exception de Barfleur, et que l'ancienne convention indexée à l'indice INSEE est maintenue.

M. Courtay fait part que l'augmentation des tarifs ne facilitera pas l'augmentation de fréquentation.

M. Morin précise qu'au vu des frais engagés actuellement, on ne peut pas se passer de cette augmentation de 1,98 %.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2019.

M. Courtay demande que la présentation du budget soit effectuée avant de procéder au vote des tarifs.

V – ATERRISSAGE 2018 ET BUDGET PREVISIONNEL 2019

M. Poirot indique que suivant la réglementation du code des transports et des articles R5314-22 et R5314-23, qu'il y a vice de forme pour non transmission des documents « Atterrissage 2018 et budget prévisionnel » dans les délais imposés.

M. Leteissier précise qu'il s'agit du budget prévisionnel 2019 tel que présenté par la SPL.

M. Lemaignan précise que le prévisionnel de budget 2019 a bien été transmis tel que prévu au code des transports. Après accord de M. Morin, M. Lemaignan présente la prévision d'atterrissage 2018. Elle devrait être positive de 28 665 €.

M. Lemaignan présente le budget prévisionnel 2019, avec un résultat budgétaire positif de 131 702 €, obtenu par une économie sur les charges de fonctionnement, mais une capacité d'autofinancement fortement altérée (- 67719 €), lié aux travaux prévus et au remboursement des emprunts pour les pontons.

M. Courtay fait remarquer que le résultat attendu était de 28 000 € en 2018 mais que le résultat prévu est de 131 000 € en 2019. Il souligne que la situation de 2019, risque d'être comparable à celle de 2016, et préconise une provision exceptionnelle pour le dragage, plutôt que de présenter un résultat nettement positif qui sera grevé d'impôts, et propose de faire une provision pour les travaux à venir, aménagement des digues et aménagement de l'avant-port.

M. Morin répond qu'il faut être prudent.

M. Courtay propose de réduire les cotisations afin de réduire cet excédent.

M. Poirot précise que la réglementation du code des transports n'est pas suivie, et que l'excédent de St Vaast va continuer à équilibrer, au titre de la SPL, le déficit engendré par Portbail et Barfleur.

M. Lemaigen précise qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et 100 000 € ont été provisionnés pour les travaux et 20 000 € pour risques et impayés de provisionnés.

M. Courtay souligne que le dragage devant être effectué tous les 12 ans, il paraît logique de provisionner pour ce poste tous les ans, mais qu'il faut également le faire pour d'autres travaux.

M. Noël fait part que l'affectation du résultat 2019 se fera début 2020.

M. Lepetit indique qu'il faut avoir quelques marges de manœuvre.

M. Courtay informe que les plaisanciers vont avoir du mal à comprendre cette décision.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire :

- sur les tarifs 2019 : ils sont adoptés par 9 voix pour et 4 contre (4 représentants de l'activité « plaisance »).

- sur le budget prévisionnel 2019 : il est adopté par 9 voix pour et 3 contre et 1 abstention (4 représentants de l'activité « plaisance »).

M. Courtay demande à recevoir les documents relatifs à l'atterrissage 2018 et à la prévision budgétaire 2019.

M. Morin répond qu'ils seront transmis et joints au compte rendu.

VII - QUESTIONS DIVERSES

M. Courtay demande des précisions sur le projet immobilier sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Morin répond qu'il n'a pas d'informations.

M. Noël demande si le projet du comptoir impactera le budget de la SPL.

M. Morin répond que non puisque c'est un projet tripartite avec le Département, la commune et la CAC.

M. Auger informe qu'il est prévu de regrouper l'office de tourisme et le comptoir de Tatihou devant la zone de grutage, l'école de voile serait située sur l'autre partie vers l'entrée de la zone technique. Trois architectes ont été choisis. Une réunion sera organisée par la commune avec les associations concernées.

M. Courtay est surpris qu'il n'y ait pas de représentants de l'école de voile afin de représenter les intérêts de celle-ci.

M. Lepetit répond qu'un énorme travail de concertation a été mené en aval avec l'école de voile.

M. Riby fait part du développement des locations à quai de navires en formule « Airbnb », et demande s'il peut être étudié un tarif au vu de la consommation des fluides et de l'utilisation de sanitaires.

M. Poirot demande si la SPL prévoit de mettre en place un règlement.

M. Lemaigen informe qu'une réflexion va être engagée sur cette problématique.

M. Riby avertit qu'il y a eu un problème sur la pompe eaux noires/eaux grises.

M. Duloir explique qu'il y a un problème sur la machine et souligne le manque de civisme. L'idée serait de faire une trappe à l'arrière afin de pouvoir intervenir sur ce matériel.

M. Riby fait remarquer l'état de salissure des pontons et plus particulièrement les pontons visiteurs désertés à la mauvaise saison. **M. Auger** explique qu'il existe des dispositifs efficaces mais suggère également de répartir les bateaux de manière à ne pas laisser de zone inoccupée envahie par les oiseaux.

M. Castel demande à ce que soit enlevée la temporisation des compteurs pour les utilisateurs de complément tarifaires.

M. Duloir informe qu'il n'en a jamais été question.

M. Castel soulève également le problème de nettoyage des pontons.

M. Lemaigen explique qu'un décompteur, sans temporisation, pourra être mis en place pour les plaisanciers qui le souhaitent, moyennant un tarif pour le coût de ce matériel et d'une tarification au Kwh.

M. Auger souligne l'importance de « la végétation » dans les enrochements et demande qui a en charge l'entretien.

M. Lemaigen répond qu'il était prévu de faire un recensement avec la commune afin de définir les tâches de chacun.

VIII- PORT DE TATIHOU

M. Leteissier informe des travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le début de l'année 2018 :

- Le nettoyage de la cale (mensuel / grand coefficient)

M. Jacob fait part de la problématique du stationnement des véhicules à l'entrée de la cale de la plage, qui a pour conséquence de bloquer le bateau de Tatihou, ainsi que l'accumulation d'algues suivant les vents et les marées. Il indique également que les affaissements sur la cale marée haute deviennent gênants.

M. Leteissier répond qu'en ce qui concerne la cale de Tatihou un suivi est effectué par le technicien de St Lô.

M. Lemaigen indique que des travaux sur la cale marée haute seront peut-être à prévoir durant l'hiver si la situation s'aggrave.

M. Auger précise qu'en ce qui concerne les problèmes de stationnement, à l'entrée de la cale de la plage que la police municipale a verbalisé.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

